## Le Sénat vote l'interdiction du port du voile en sortie scolaire



Article rédigé par France 24, le 30 octobre 2019

Source [France 24] La France n'aurait-elle pas besoin d'une grande loi sur la laïcité pour redéfinir des règles claires face à l'islam politique conquérant ?

Les sénateurs français ont adopté, mardi, une proposition de loi interdisant le port de signes religieux, dont le voile, aux parents accompagnant des sorties scolaires. Elle avait été déposée par le groupe Les Républicains, majoritaire au Sénat.

Le débat a duré près de cinq heures. Après des échanges passionnés, les sénateurs ont adopté, mardi 29 octobre, une proposition de loi visant à interdire le port de signes religieux aux parents accompagnant des sorties scolaires en France. Le texte étend "aux personnes qui participent, y compris lors des sorties scolaires, aux activités liées à l'enseignement dans ou en dehors des établissements" l'interdiction des signes religieux ostensibles imposée par la loi de 2004.

Voté à 163 voix contre 114, et 40 absentions, le texte doit désormais être voté par l'Assemblée nationale pour être adopté. Un scénario peu probable car elle est dominée par la majorité présidentielle, La République en marche, majoritairement contre. Les 23 sénateurs du groupe LREM ont d'ailleurs tous voté contre mardi.

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a lui-même exprimé son opposition au texte. "En allant au-delà du nécessaire, une loi serait contre-productive parce qu'elle enverrait un message brouillé aux familles" qu'il faut "rapprocher" de l'école, a-t-il déclaré.

Cette proposition avait été déposée par une sénatrice LR du Val-d'Oise, en juillet. Mais son examen intervient après les <u>propos d'un élu du RN</u> qui a pris à partie une mère <u>voilée</u> accompagnant une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le 11 octobre.

Dans la foulée, plusieurs responsables politiques avaient exprimé leur avis sur le port du voile par les accompagnatrices scolaires, dont Jean-Michel Blanquer, qui s'était opposé à son interdiction mais avait estimé que cette tenue religieuse n'était "pas souhaitable dans notre société".

Pour les auteurs de la proposition de loi, il s'agit de combler "un vide juridique" afin d'éviter de laisser aux chefs d'établissement la responsabilité de trancher. "La loi doit être claire", a appuyé le patron des sénateurs Les Républicains Bruno Retailleau.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici